



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément aux articles 152 et 445 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard tiendra une séance extraordinaire le **JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025 à 19h45**, à la salle Éric-Côté, sis au 228, rue principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard.

Ordre du jour

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.1. Avis de motion - règlement sur la tarification des services municipaux #2025-12-27
 - 3.2. Avis de motion – règlement décrétant la création d'un fonds de roulement #2025-12-28
 - 3.3. Avis de motion – règlement de revitalisation #2025-12-29
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) CE 8 DÉCEMBRE 2025.

Amélie Hardy Demers
Directrice générale et greffière-trésorière

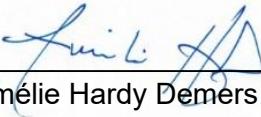
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffièrre-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, MRC de Bécancour certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [séance extraordinaire du 11 décembre 2025], conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 8 décembre 2025, à chacun des endroits suivants :

- Site Internet de la municipalité (stececiledelevrard.com)
- Babillard du bureau municipal (219, rue principale à Sainte-Cécile-de-Lévrard)

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard ce 8 décembre 2025.


Amélie Hardy Demers .

Directrice générale et greffièrre-trésorière